



N°31 - Juillet 2022

Agenda estival

→ 24 juillet Soirée théâtre à Longeville

Deux spectacles de théâtre pour tous publics ce dimanche 24 juillet devant la salle des fêtes de Longeville-sur-la-Laines :

A 19h « Pan... dans les planches », durée 1h15 (environ), gratuit avec libre participation.

A 21h30 « Poil de Carotte », d'après Jules Renard, durée 1h. Tarifs : 12€, 10€ étudiant ou moins 18ans, gratuit moins 10 ans. Prévente en ligne sur <https://feuilleDESCENE.festik.net/>.

Bar entre les deux spectacles.

→ 5, 6 et 7 août Rives Dervoises (re)fait son festival (cinéma sous les étoiles)

Gratuit, tous publics. Rendez-vous à 21h pour s'installer, début de la projection à 21h30 :

- Vendredi 5 août salle des fêtes de Droyes « Antoinette dans les Cévennes » comédie de Caroline Vignal avec Laure Calamy et un âne.

- Samedi 6 août salle des fêtes de Louze « La bergère des glaces » documentaire de Stanzin Dorjai Gya et Christiane Modelet.

- Dimanche 7 août école de Puellémontier « Honeyland » documentaire de Tamara Kotevska et Ljubomir Stefanov.

Food-Truck chaque soir à partir de 19h.

Pour les enfants à partir de 6 ans, samedi 6 août salle des fêtes de Droyes à 16h30 : film « Dans les bois » suivi d'un atelier. Tarif 4€.

Plus d'informations sur les films et les bandes annonces sur <https://rives-dervoises.fr/> et affichage en Mairies.

Les services durant l'été

→ Navette pour le Der

Du lundi 11 juillet au vendredi 26 août la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise renouvelle son service de navette gratuite pour se rendre au lac du Der.

Départs pour Giffaumont plage

- Ceffonds 9h50

- Montier-en-Der 9h55

- Puellémontier 10h10 salle des fêtes

- Droyes 10h15 abribus

Retour de Giffaumont plage à 18h

→ Ouverture des Mairies au public

- Mairie de Puellémontier ouverte aux heures habituelles : mardi 16h à 18h – jeudi 10h à 12h puis 16h à 18h.

- Mairie de Droyes du 16 au 27 août ouverte les mercredis 17 et 24 août de 16h à 18h.

- Mairie de Longeville-sur-la-Laines du 1^{er} au 26 août ouverte tous les vendredis de 14h à 17h.

- Mairie de Louze du 25 juillet au 26 août ouverte les vendredis 29 juillet, 19 et 26 août de 9h30 à 12h30, les mardis 2 et 9 août de 10h à 12h.

Permanence téléphonique tous les jours de 9h à 12h puis 14h à 17h au 03 25 04 62 36.

→ Fermeture de l'Agence Postale Communale de Longeville

Du lundi 18 au jeudi 29 août inclus.

Nouveaux contacts pour l'eau potable et l'assainissement

IMPORTANT : à partir du 1^{er} juillet 2022 la gestion de l'eau potable ET de l'assainissement est déléguée à l'entreprise SUEZ. Toute demande de raccordement, d'abonnement ou de désabonnement à ces services, tout signalement de problème d'eau ou d'assainissement doit être faite auprès de SUEZ aux numéros ci-contre

← ou sur le site www.toutsurmoneau.fr.

Relation clientèle 0 977 408 408 8h à 19h du

lundi au vendredi 8h à 13h le samedi

Appel d'urgence 0 977 401 123 7j/7 24h/24

Conseil municipal des jeunes : nouvel appel à volontaires

Le premier appel à volontaires lancé dans Rives infos n°27 de mars a permis de constituer un groupe incomplet de sept membres, dont les noms ont été rendus public dans Rives infos n°29 de mai. Sur proposition du comité participatif « enfance jeunesse seniors », le Conseil municipal a décidé :

→ de confirmer les sept premiers volontaires comme membres du Conseil municipal des Jeunes sans avoir besoin de tenir des élections.
→ d'appeler d'autres enfants volontaires pour combler les quatre places vacantes et avoir un Conseil municipal des Jeunes à effectif complet de onze membres.

Les enfants volontaires sont invités à se faire connaître **d'ici le samedi 3 septembre inclus**

→ par courrier papier sous enveloppe dans la boîte aux lettres d'une Mairie de Rives Dervoises.

→ par courrier @ à l'adresse rivesdervoises52@orange.fr.

→ par le formulaire sur le site internet municipal <https://rives-dervoises.fr/>

Les quatre premiers inscrits seront déclarés membres titulaires du Conseil municipal des Jeunes. Les quatre inscrits suivants seront déclarés membres suppléants. Rappel : pour être validée, toute candidature

→ doit émaner d'un enfant scolarisé dans les classes de CE2, CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} durant l'année scolaire 2021/2022.

→ doit être accompagnée de l'accord parental.

Après sa première réunion tenue le samedi 2 juillet, la prochaine réunion du Conseil municipal des Jeunes est fixée au samedi 10 septembre à partir de 10h30 à la salle des fêtes de Puellémontier.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Daniel MONNIER au 06 15 49 39 04.

Atelier d'écriture : appel à volontaires

Par le biais des financements du Conseil départemental en faveur des seniors de 60 ans et plus, l'équipe municipale a concrétisé la mise en place d'un atelier d'écriture durant l'année à venir 2022/2023. Principes généraux :

→ Réunir entre six et huit habitants de la commune à l'occasion de rendez-vous réguliers qui restent à fixer, dans des lieux qui restent à déterminer.

→ Il n'est pas nécessaire d'avoir un « talent » d'écrivain pour participer. Il faut juste avoir une envie d'écrire, à partager avec d'autres.

→ L'animateur sera Armand GAUTRON, écrivain professionnel et intervenant expérimenté en atelier d'écriture.

→ Les sujets évoqués seront décidés par les participants eux-mêmes.

→ L'objectif peut être multiple : faire une lecture publique, éditer un livret papier, mettre en ligne sur Internet...

→ L'organisation logistique est assurée par l'équipe municipale.

Tout habitant de Rives Dervoises de 60 ans et plus intéressé est invité à s'inscrire en Mairie par téléphone au 03 25 04 62 36 ou par courriel à rivesdervoises52@orange.fr.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Sylvaine CHARUEL au 06 77 74 32 15.

Adresses postales à Rives Dervoises : le bon libellé

Des erreurs ou retards de distribution du courrier ces derniers jours est venu repointer l'importance de communiquer à ses correspondants le bon libellé de son adresse postale. L'équipe municipale rappelle que la « bonne » adresse s'écrit ainsi :

→ Prénom et nom du destinataire

→ Numéro de maison puis rue ou hameau puis **VILLAGE du domicile** (cette information est indispensable !)

→ 52220 RIVES DERVOISES